

## **COMMUNE DE PIERREFONDS**

### **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

#### **NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES**

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :  
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte financier unique présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.

Le compte financier unique a été voté le 16 avril 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

#### **SOMMAIRE**

- I. Les résultats de l'exercice 2025**
- II. La section de fonctionnement**
- III. Capacité d'autofinancement**
- IV. La section d'investissement**
- V. Les restes à réaliser à reporter au budget primitif 2026**
- VI. État de la dette**
- VII. Etat du personnel**

## I. LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025

<b>Section de fonctionnement</b>	
Recettes	1 433 957,20
Dépenses	1 227 564,30
<b>Résultat de fonctionnement 2025</b>	<b>206 392,90</b>
Report 2024	167 676,27
Résultat cumulé	374 069,17

<b>Section d'investissement</b>	
Recettes	429 120,05
Dépenses	840 420,00
<b>Résultat d'investissement 2025</b>	<b>-411 299,95</b>
Report 2024	426 579,14
Résultat cumulé	15 279,19

<b>Restes à réaliser</b>	
Restes à réaliser recettes	592 450,00
Restes à réaliser dépenses	56 863,94
Total des restes à réaliser	535 586,06

<b>Capacité de financement</b>	
Résultat d'investissement	15 279,19
Total des restes à réaliser	535 586,06
Capacité de financement	550 865,25

## II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011 - Charges à caractère général	384 407	70 - Vente de produits, prestations de service	145 610
012 - Charges de personnel	597 965	73 - Impôts et taxes	26 038
014 - Atténuations de produits	107 237	731- Impositions directes	840 167
65 - Autres charges de gestion courante	115 574	74 - Dotations et participations	361 520
66 - Charges financières	20 609	75 - Autres produits de gestion courante	53 537
67 - Charges exceptionnelles	191	76 - Produits financiers	11
68 - Amortissements et provisions	-	78 -Reprise sur provisions	1 231
		013 - Atténuations de charges	5 845
<i>Sous-total</i>	1 225 984	<i>Sous-total</i>	1 433 957
023 - Virement à la section d'investissement	261 716		
042 - Opé. ordre entre sections	1 581		
<b>TOTAL</b>	<b>1 489 280</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 433 957</b>

### Les dépenses de fonctionnement en détail :

(données comparatives avec l'exercice 2024)

#### **Chapitre 011 : ↘ - 11%**

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services :

Électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie...

La baisse de ce chapitre (-47 K€) s'explique principalement par l'intégration, en 2024, de reliquats issus de l'exercice 2023. Elle traduit également une gestion optimisée des dépenses de fonctionnement des bâtiments.

**Chapitre 012 : → - 2%**

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (salaires et charges sociales) et les dépenses médicales.

La légère diminution de ce chapitre (-14 K€) s'explique par le remplacement d'un agent parti à la retraite par un agent de grade inférieur, ainsi que par l'optimisation des charges sociales grâce au recours à des contrats d'engagement éducatif pour les agents d'animation recrutés dans le cadre des centres de loisirs.

**Chapitre 014 : → - 2%**

Il s'agit de la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC) et de l'attribution de compensation versée à la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise.

Le montant de l'attribution de compensation reste identique à hauteur de 99 412 €.

La variation de ce chapitre s'explique exclusivement par l'évolution du montant du FPIC, qui s'établit à 7 825 € cette année contre 10 545 € en 2024.

**Chapitre 65 : ↗ + 5%**

Ce chapitre correspond au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations et au CCAS, aux créances admises en non-valeur.

L'augmentation de ce chapitre (+5,2 K€) s'explique par le versement d'une subvention au budget annexe du CCAS (10 K€ en 2025 contre 5 K€ en 2024).

**Chapitre 66 : ↗ + 20%**

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

La première échéance de l'emprunt est intervenue le 1er avril 2024. L'exercice 2025 constitue ainsi la première année complète de remboursement.

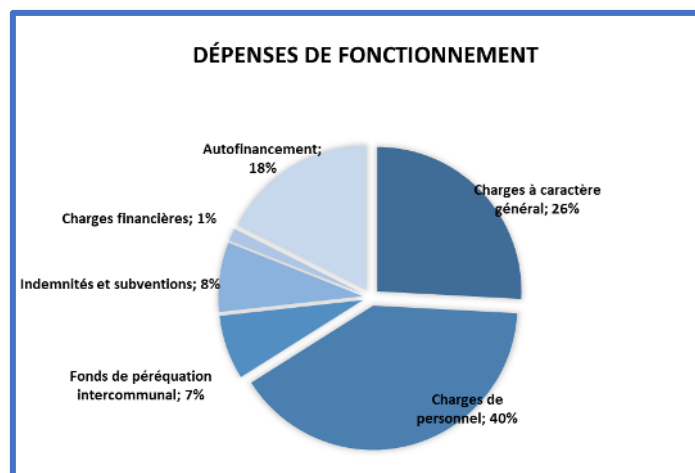
**Chapitre 67 :**

Ce chapitre correspond aux charges exceptionnelles et notamment l'annulation de titres sur exercice antérieur.

Le montant réalisé est de 191,40 €.

**Chapitre 023 :**

La somme inscrite à ce chapitre contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 261 716,04 €.



## **Les recettes de fonctionnement en détail :** **(données comparatives avec l'exercice 2024)**

### **Chapitre 013 :**

Ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie.

### **Chapitre 70 : → + 0,2%**

Il s'agit du montant des ventes (coupes de bois, concession dans les cimetières), prestations de services (services périscolaires) et produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public).

Les principales ressources de ce chapitre proviennent des participations des familles au titre de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire, représentant 57 % des recettes, soit un montant de 83 400 €. On observe une baisse de la fréquentation des accueils de loisirs, entraînant une diminution des recettes de 11,7 K€. Toutefois, cette évolution est en partie compensée par la hausse des recettes liées au périscolaire et à la cantine (+8,5 K€), ainsi que par les droits perçus au titre de l'occupation du domaine public.

### **Chapitre 73 : ↘ - 3%**

Ce chapitre concerne le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et le Fonds départemental des DMTO.

La commune perçoit une compensation au titre du FNGIR de 2 078 € suite à la suppression de la taxe professionnelle. Ce montant est fixe et reconduit chaque année.

Le Fonds départemental des DMTO est le reversement par le département de la taxe additionnelle communale aux droits de mutation à titre onéreux. Ce fonds est reparti entre ces communes par le conseil départemental selon un barème qu'il établit en prenant en compte des critères fixés par la loi (importance de la population, effort fiscal et montant des dépenses d'équipement brut).

Le montant des DMTO 2025 est de 23 960 € contre 24 740 € en 2024.

### **Chapitre 731 : → -0,4%**

Ce chapitre comprend l'ensemble des contributions directes locales (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Il comprend également les droits de place pour les marchés (hebdomadaires et campagnards).

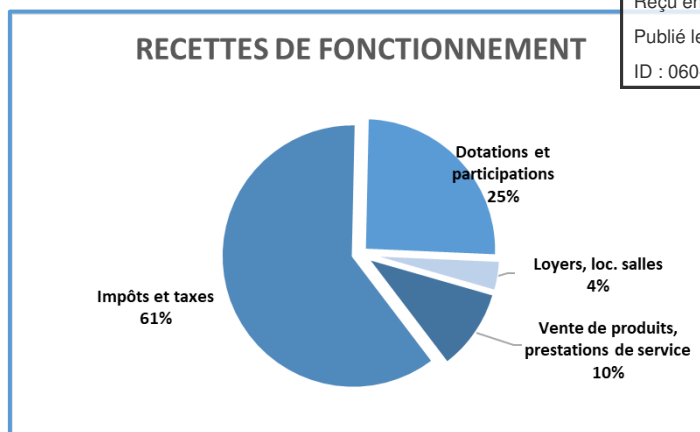
### **Chapitre 74 : ↘ - 4%**

Ce chapitre concerne les dotations de l'Etat, le FCTVA pour la partie des dépenses de fonctionnement éligibles, les prestations de service de la CAF pour les activités périscolaires et extrascolaires et les participations des autres communes pour la classe ULIS et les accueils de loisirs.

La diminution du chapitre s'explique principalement par la baisse des prestations versées par la CAF au titre des activités périscolaires et extrascolaires, pour un montant de 18 K€.

### **Chapitre 75 : ↗ + 16%**

Il s'agit des loyers des logements communaux et des revenus liés aux locations de la salle municipale. Ce chapitre comprend également les remboursements d'assurance liés aux sinistres affectant les biens communaux.



### III. LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute, qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à **207 974 €**. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à **182 994 €**. Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

### IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
16 - Emprunts	24 979	10 - FCTVA, taxe aménagement	7 740
20- Immobilisations incorporelles	15 471	13- Subventions d'investissement	404 036
21- Immobilisations corporelles	784 206		
<i>Sous-total</i>	824 657	<i>Sous-total</i>	411 776
041 - Opérations patrimoniales	15 763	041 - Opérations patrimoniales	15 763
		040 - Opé. ordre entre sections	1 581
<b>TOTAL</b>	<b>840 420</b>	<b>TOTAL</b>	<b>429 120</b>

#### Les dépenses d'investissement en détail :

##### Chapitre 16 :

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts.

L'exercice 2025 constitue la première année complète de remboursement.

##### Chapitre 20 :

Il s'agit de la réalisation d'une étude relative à l'efficacité énergétique des bâtiments communaux, ainsi que de l'élaboration des plans de la mairie annexe et du groupe scolaire.

Les montants correspondants seront intégrés aux immobilisations lors de la concrétisation des projets.

## **Chapitre 21 :**

Ce chapitre regroupe les dépenses d'équipements.

Les principales opérations d'équipements sont :

- Les travaux d'aménagement de la rue de l'Armistice : 566 354 €
- L'enfouissement des réseaux sur cette même rue : 74 530 €
- La réserve incendie du Voliard : 43 560 €
- L'aménagement de la place de l'hôtel de ville : 38 309 €
- Les travaux de vidéoprotection suite enfouissement des réseaux carrefour Zwingenberg : 11 976 €
- Le remplacement d'un poteau électrique rue Viollet le Duc : 9 853 €

### **Les recettes d'investissement en détail :**

## **Chapitre 10 :**

Ce chapitre regroupe le remboursement de la TVA concernant les travaux d'investissement réalisés l'année précédente, la taxe d'aménagement, ainsi que l'excédent de fonctionnement capitalisés (article 1068) destiné à couvrir les dépenses d'investissement engagées.

La commune de Pierrefonds n'a pas perçu le FCTVA au titre des dépenses 2024, le dossier n'ayant pas pu être instruit par les services de l'État. Le versement est attendu sur l'exercice 2026. Le montant de la taxe d'aménagement perçu est de 7 740 €.

## **Chapitre 13 :**

Ce chapitre regroupe les subventions d'équipements perçues.

En 2025, les subventions perçues correspondent aux dossiers suivants :

- Réserve incendie : 17 993 € au titre de la DETR
- Travaux église : 198 718 € solde de la DRAC
- Aménagement rue de l'Armistice : 163 630 € d'acompte du conseil départemental et 21 600 € d'acompte au titre de la DETR
- Matériel informatique service enfance : 2 094 € de la CAF.

## **V. LES RESTES À RÉALISER À REPORTER AU BUDGET 2026**

En section d'investissement, il s'agit des dépenses engagées mais non mandatées et des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, dans la limite des crédits ouverts au budget primitif et des décisions modificatives de l'année.

<b>Dépenses</b>	
Ch. 21 – Agencements et aménagements de terrains	1 370,40
Ch. 21 – Réseaux de voirie	10 164,88
Ch. 21 – Installations de voirie	38 511,94
Ch. 21 – Autres immobilisation corporelles	6 816,72
<b>Total dépenses</b>	<b>56 863,94</b>
<b>Recettes</b>	
Ch. 10 – FCTVA	89 000,00
Ch. 13 – Subventions Etat	189 900,00
Ch. 13 – Subventions Région	15 000,00
Ch. 13 – Subventions Département	298 550,00
<b>Total recettes</b>	<b>592 450,00</b>

## VI. ÉTAT DE LA DETTE

MAIRIE DE PIERREFONDS - COMMUNE DE PIERREFONDS (M57)

02/04/2026	Récapitulatif pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2025	1 / 1
------------	---	-------

Soldé	Code	TYPE	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Devises	Montant	Date fin	CRD au 31/12/2025	IRD au 31/12/2025	Capital remboursé sur la période
		Référence		Objet						
<b>Budget COMMUNE DE PIERREFONDS</b>										
<input type="checkbox"/>	E 1	Emprunt MON54715	15/12/2023	CAFIL TRAVAUX RUE DE L'ARMISTICE	EURO	500 000,00	01/01/2039	456 984,60	147 057,81	24 979,17
<b>Total pour budget COMMUNE DE PIERREFONDS</b>								<b>456 984,60</b>	<b>147 057,81</b>	<b>24 979,17</b>
<b>Total général</b>								<b>456 984,60</b>	<b>147 057,81</b>	<b>24 979,17</b>

## VII. ETAT DU PERSONNEL

